

RÉDUIRE SES DÉCHETS ménagers



Les déchets ménagers sont les déchets issus de l'activité quotidienne des ménages : ils sont composés de matières organiques (les déchets alimentaires) et de matériaux recyclables, issus des emballages. Nos poubelles contiennent en moyenne 29% de déchets alimentaires, 25% de papier et carton, 13% de verre, 11% de plastique, 4% de matériaux et 18 % de produits divers.

La production d'ordures ménagères a doublé en 40 ans en France. Aujourd'hui, un français produit en moyenne 360 kg de déchets par an. Ce qui signifie qu'en un jour, les français produisent 390 000 millions de litres de déchets... soit de quoi remplir 195 000 piscines olympiques ! Et en un an, nous produisons près de 22 millions de tonnes de déchets... soit 2500 fois la Tour Eiffel !

Astuce

Réduire ses déchets, c'est possible, en suivant les conseils de l'Ademe (Agence Nationale pour l'Environnement et la Maitrise de l'énergie), qui a lancé dès 2005 une campagne « Réduisons vite nos déchets, ça déborde ! ». Pour réduire ses déchets, il faut :

- privilégier les produits en vrac par rapport aux produits emballés
- privilégier les emballages qui se rechargent
- utiliser des sacs réutilisables ou des paniers pour faire ses courses
- éviter certains produits : vaisselle plastique jetable, lingettes nettoyantes, rasoirs jetables...
- boire de l'eau du robinet (plutôt que de l'eau en bouteille)

ADOPTER LES BONNS GESTES ●

Les déchets, ce n'est donc pas une mince affaire : pour l'environnement et pour l'hygiène, il est nécessaire de respecter quelques règles bien utiles.

- la place des déchets, c'est dans... la poubelle ! Depuis Eugène Poubelle, l'inventeur de la poubelle, et son arrêté de 1884, le déchet est devenu « ce qu'on met à la poubelle ». Chacun à sa place ! Il ne faut donc rien jeter par les fenêtres, ni abandonner son sac près de la poubelle, ce qui peut entraîner l'arrivée de parasites ou même de rats !
- le tri sélectif, c'est important ! Trier ses déchets contribue à la protection de l'environnement et au recyclage des produits, donc à l'économie des ressources naturelles. Depuis juillet 2002, les collectivités françaises ont dû se doter de containers différenciés permettant le tri. Pour le verre, en raison des coûts de collecte et de la sécurité des trieurs, le choix a été fait en Seine et Marne de pratiquer l'apport volontaire à des points de collecte (voir le site du SMITOM pour connaître les points d'apports). Square des Sorbiers au Mée sur Seine, des bornes enterrées sont installées depuis 2010 dans le cadre de la réhabilitation.

